

Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)
des transports urbains
Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Mâcon, le 15 septembre 2016



Ordre du jour

- Objectifs du SDA-ADAP
- Démarche en cours
- Bilan à l'échéance de 2015
- Orientations stratégiques
- Aménagement des points d'arrêt
- Principes d'aménagement
- ITA et substitution
- Formation
- Information

Les objectifs

- **Planification de la mise en accessibilité**
 - Priorisation des lignes et des points d'arrêt à rendre accessibles
 - Identification des impossibilités techniques avérées et des mesures de substitution
 - Affectation du matériel adapté
 - Formation des personnels en contact avec les voyageurs
 - Information des voyageurs
- **Suivi et évaluation de la mise en œuvre**
 - Bilan à intervalles réguliers
 - Intégration des évolutions : du territoire ; technologiques ; réglementaires...
- **Coordination des acteurs institutionnels**
 - Communes (Maîtres d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt)
 - Département (en cas de point d'arrêt partagé)
- **Concertation avec la société civile**
 - Réunions de travail avec les membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Démarche en cours

- Réunion de concertation du 26 août 2016
 - Contexte
 - Réseaux
 - Objectifs du SDA-ADAP
 - Orientations stratégiques
 - Principes d'aménagement d'un point d'arrêt
- Visite sur le terrain le 26 août 2016
 - Observations et mise en situation
 - Environ 12 points d'arrêt « problématiques »
- Comité Intercommunal d'Accessibilité du 15 septembre 2016
- Comité syndical du SITUM à venir



Bilan échéance 2015

- Matériel roulant :

- 22 bus accessibles sur 22
- Espace UFR ; palette électrique ou manuelle



- Points d'arrêt

- Planification des services de transports urbains
- SDA initial adopté en 2010
- Objectif d'accessibilité pour février 2015 non atteint



- Services à l'utilisateur

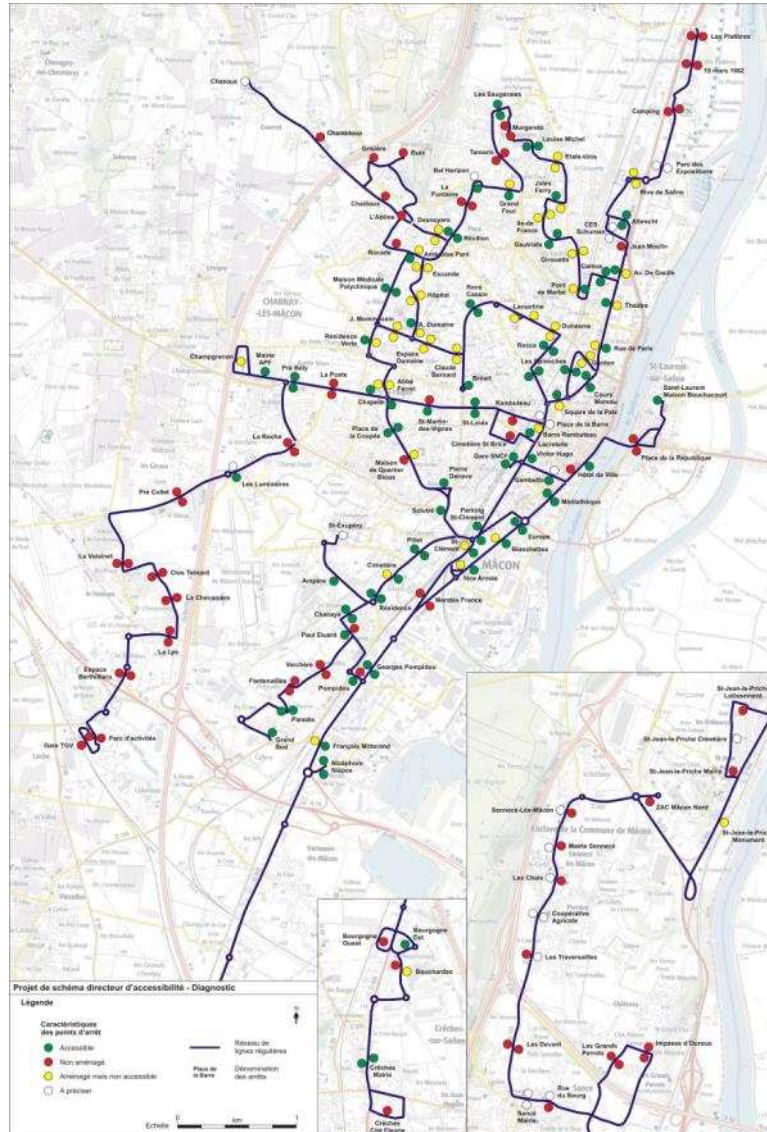
- Accueil des voyageurs
- Information aux voyageurs



Orientations stratégiques

- 6 lignes urbaines commerciales
- 1 navette de centre-ville
- T.A.D. « horaires extrêmes »
- T.A.D. « dimanches et jours fériés »
- T.A.D. « zone périphérique »
- Lignes scolaires urbaines
- Lignes scolaires périurbaines
- Desserte scolaire des lignes commerciales urbaines
- Services « RPI »
- Aménagement points d'arrêt « prioritaires »
- Pas d'aménagement systématique (*minibus*)
- Pas d'aménagement systématique (*minibus*)
- Pas d'aménagement systématique (*voiture*)
- Pas d'aménagement systématique (*minibus*)
- Pas d'aménagement systématique (*sur demande*)
- Pas d'aménagement systématique (*sur demande*)
- Pas d'aménagement systématique (*sur demande*)
- Non concernés (*transport privé*)

Aménagement des points d'arrêt



- 6 lignes urbaines commerciales :
 - 225 points d'arrêt
 - 152 points aménagés
 - 73 points non aménagés

Aménagement des points d'arrêt

- 152 points d'arrêts aménagés :
 - 66 accessibles (répond aux caractéristiques définies par décret)



Photo : arrêt « La Coupée » (*sens extérieur*)



Photo : arrêt « Pompidou » (*vers Crêches-sur-Saône*)

Aménagement des points d'arrêt

- 152 points d'arrêts aménagés :
 - 86 nécessitant une modification ou sont en Impossibilité Technique Avérée

Exemple : Elargir le quai



Photo : arrêt « Résidence Verte » (*sens intérieur*)

Exemple : Elargir le quai



Photo : arrêt « Lamartine » (*vers L'Abîme*)

Aménagement des points d'arrêt

- 152 points d'arrêts aménagés :
 - 86 nécessitant une modification ou sont en Impossibilité Technique Avérée

Exemple : Impossibilité Technique Avérée



Photo : arrêt « Duhesme » (vers Gare SNCF)

Exemple : Impossibilité Technique Avérée



Photo : arrêt « Barre Rambuteau » (vers Gare SNCF)

Aménagement des points d'arrêt

- 73 points non aménagés :

Exemple : quai à réaliser



Photo : arrêt « Mendès France » (vers Crêches)

Exemple : quai à réaliser



Photo : arrêt « Murgerets » (sens extérieur)

Aménagement des points d'arrêt

- 73 points non aménagés :

Exemple : Impossibilité Technique Avérée (ITA)



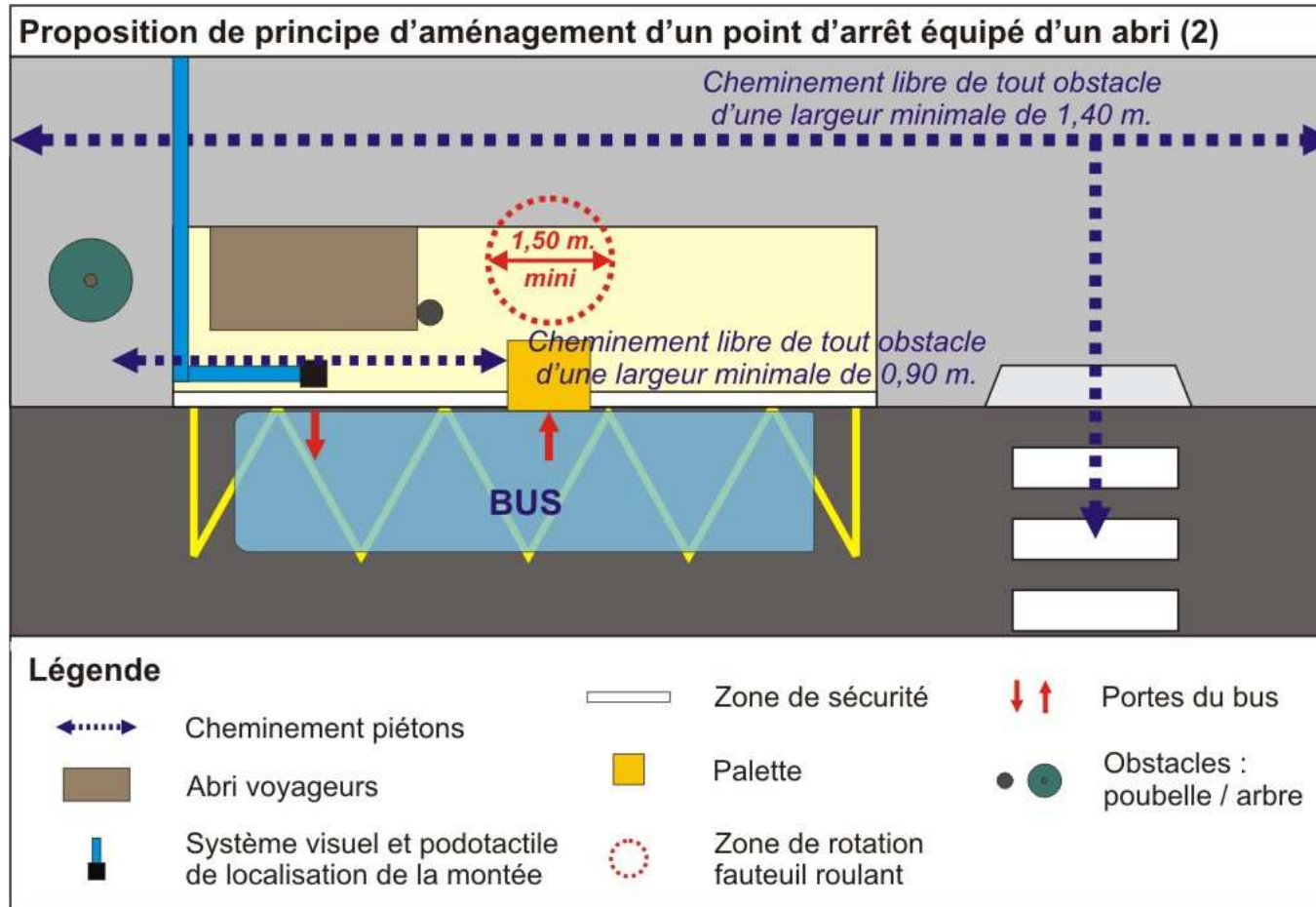
Photo : arrêt « Verchère » (vers Gare SNCF)

Exemple : environnement non accessible

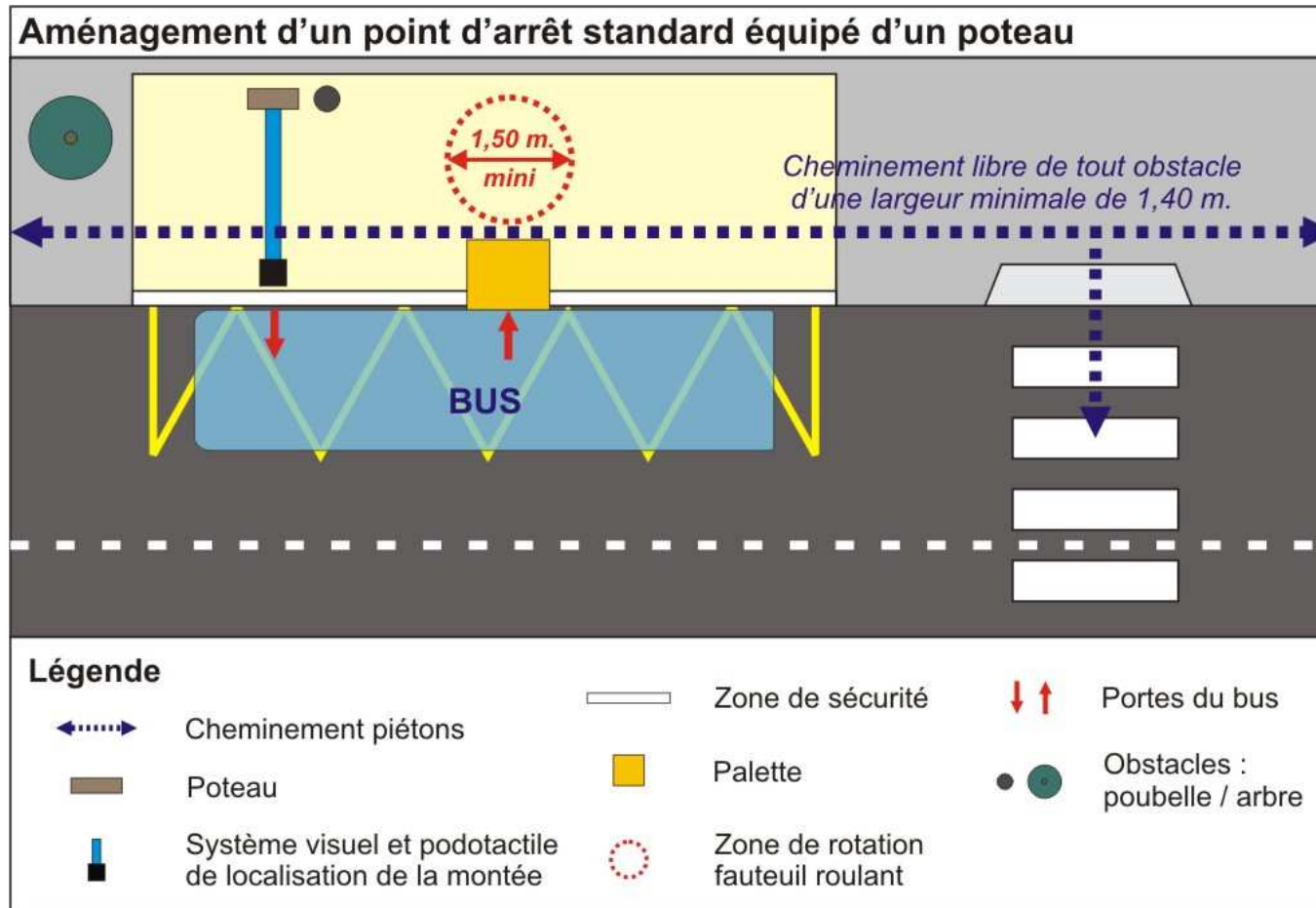


Photo : arrêt « Clos Toinard » (vers Gare SNCF)

Principes d'aménagement



Principes d'aménagement



ITA et substitution

- **Impossibilité Technique Avérée (aménagement d'un point d'arrêt)**
 - Voirie supportant le point d'arrêt présente une pente supérieure à 5 %
 - Emprise du point d'arrêt insuffisante pour permettre le retournement d'un usager en fauteuil roulant, rampe déployée
- **Substitution**
 - En cas d'Impossibilité Technique Avérée
- **Application :**
 - Identification des points d'arrêt concernés
 - Substitution : aide du conducteur ; recours à un service de transport spécialisé ?

Formation

- Formation des personnels en contact avec les voyageurs
 - Conducteurs, personnel d'accueil (agence commerciale)
 - Sensibilisation à l'ensemble des handicaps

Information

- Information des voyageurs
 - Préparation du voyage (site internet, fiches horaires)
 - Information au point d'arrêt
 - Information à l'extérieur des véhicules (numéro de ligne, destination, annonce sonore)
 - Information à bord des véhicules (visuelle et sonore)
 - Information en cas de situation dégradée

Exemple : trop d'informations prête à confusion



Photo : arrêt « Gare SNCF »

Exemple : taille de caractère insuffisante



Photo : arrêt « Gare SNCF »

Merci de votre attention